



Le CDI : mode d'emploi Année scolaire 2019-2020

publié le 30/08/2019



Informations pratiques :

Horaires d'ouvertures

Lundi, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h05

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h50

Le cdi est fermé le mercredi.

Récréations :

Le CDI est ouvert pendant la récréation du matin.

Il est en revanche fermé pendant la récréation de l'après-midi.

Créneau de 11h30 à 12h30 :

Le créneau de 11h30 à 12h30 est réservé au rangement, chaque jour 5 élèves volontaires aident à remettre en place le CDI. Sur ce créneau les élèves peuvent aussi venir retirer ou rendre les livres de série prêtés par les enseignants de Lettres.

Comment venir au CDI :

► Heures d'études

Sur les heures d'études les élèves doivent se ranger sous le préau et déposer le carnet de correspondance sur le bureau en arrivant au CDI.

► Récréations

Pendant la récréation et durant la pause méridienne les élèves viennent librement.

► Recherches documentaires

Au collège le CDI est un lieu fréquenté et à chaque heure seront établies des priorités. Les élèves ayant une recherche documentaire ou un travail sur informatique sont prioritaires.

Le CDI peut accueillir en général de 20 à 30 élèves en fonction des possibilités et des inscriptions.

Les élèves inscrits attendront directement devant le CDI.

Conseils aux élèves :

1/ S'organiser à l'avance et s'inscrire au CDI pour réserver un créneau de recherche.

2/ Consulter le planning affiché sur la porte du CDI ou sur I-Cart

3/ Venir sur le temps de la récréation du matin ou le créneau de midi (13h15 à 14H), temps pendant lesquels le CDI est accessible librement dans la limite de sa capacité d'accueil.